

Pour vous permettre de concourir en toute simplicité à des marchés publics, ou d'obtenir une attestation de vigilance, l'Urssaf vous propose **un service en ligne gratuit**

Obtenez en un clic, la preuve que vous êtes bien en règle vis-à-vis de l'Urssaf, que vous soyez candidat à un marché public ou dans l'obligation de prouver que votre contractant est bien en règle.



Comment adhérer ?

- ▶ Rendez-vous sur www.compte.urssaf.fr pour télécharger le coupon d'adhésion,
- ▶ Retournez-le, complété sur : www.contact.urssaf.fr ou bien, par courrier ou fax à votre Urssaf,
- ▶ À réception, l'Urssaf vous communiquera votre mot de passe vous permettant de vous connecter au service.

Un mot de passe unique :

Si vous faites déjà vos déclarations sociales sur www.declaration.urssaf.fr, inutile de retourner un bulletin d'adhésion. Vous vous connectez sur www.compte.urssaf.fr avec le mot de passe utilisé pour vos déclarations.

▶ Comment obtenir son attestation ?

C'est votre première demande d'attestation

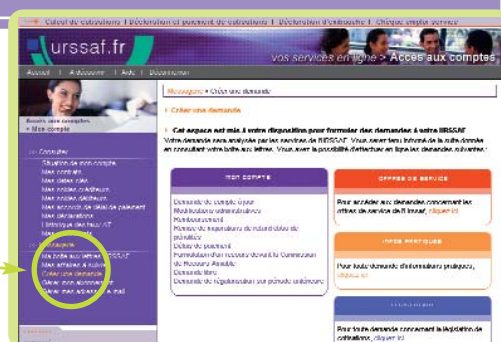
- ▶ Cliquez sur la section « **Créer une demande** »

ou

Vous avez déjà demandé une attestation

sur la période précédente :

- ▶ Une attestation est automatiquement positionnée dans la section « **Mes attestations** »,
- ▶ et un message vous informe que figure dans votre espace une « **Attestation non-lue** ».



Accéder à la demande d'attestation dans l'espace personnalisé

- ▶ Si la situation ne présente pas d'anomalies, l'attestation est positionnée sous 48h (maximum) dans l'espace personnalisé.



Récupérer une attestation

- ▶ Depuis votre boîte aux lettres, téléchargez l'attestation.



Apporter les garanties au donneur d'ordre

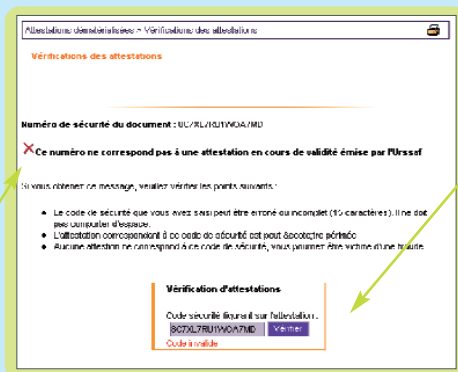
Une fois l'attestation imprimée et remise au donneur d'ordre, ce dernier peut se rendre sur www.urssaf.fr pour vérifier l'intégrité du document.

Vérification de la validité de l'attestation

- ▶ Sur la page d'accueil www.urssaf.fr, le donneur d'ordre saisit le **numéro de sécurité** figurant sur l'attestation. Il est alors informé de la validité ou non du code sécurité.



- ▶ Si le **numéro d'attestation est valide**, un faisceau d'indices permet au donneur d'ordre de s'assurer que l'attestation a bien été délivrée à celui qui l'a remise.



- ▶ Si le **numéro d'attestation n'est pas valide**, un message précise que l'attestation n'est pas valide, ou que le donneur d'ordre a fait une erreur de saisie, ou que l'attestation en question est peut-être périmée.

Un service Internet gratuit, simple et sécurisé pour...

- ▶ Formuler toutes vos demandes à l'Urssaf en quelques secondes
- ▶ Gagner du temps en recevant des courriers dans votre boîte aux lettres Urssaf
- ▶ Visualiser les éléments clés de votre dossier
- ▶ Suivre vos déclarations et vos paiements en temps réel
- ▶ Être alerté en cas de situation anormale sur votre compte

Urssaf
en ligne

